

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 15 décembre 2010

relative à l'adaptation des coefficients correcteurs applicables à partir des 1^{er} août 2009, 1^{er} septembre 2009, 1^{er} octobre 2009, 1^{er} novembre 2009, 1^{er} décembre 2009 et 1^{er} janvier 2010 aux rémunérations des fonctionnaires, agents temporaires et agents contractuels de l'Union européenne affectés dans les pays tiers

(2010/790/UE)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment l'article 336,

vu le statut des fonctionnaires des Communautés européennes et le régime applicable aux autres agents de ces Communautés, fixés par le règlement (CEE, Euratom, CECA) n° 259/68 du Conseil ⁽¹⁾, et notamment l'article 13, deuxième alinéa, de son annexe X,

considérant ce qui suit:

- (1) Par le règlement (UE) n° 768/2010 du Conseil ⁽²⁾ ont été fixés, en application de l'article 13, premier alinéa, de l'annexe X du statut, les coefficients correcteurs dont sont affectées, à compter du 1^{er} juillet 2009, les rémunérations payées, dans la monnaie de leur pays d'affectation, aux fonctionnaires, agents temporaires et agents contractuels de l'Union européenne affectés dans les pays tiers.
- (2) Il convient d'adapter, conformément à l'article 13, deuxième alinéa, de l'annexe X du statut, à partir des 1^{er} août 2009, 1^{er} septembre 2009, 1^{er} octobre 2009, 1^{er} novembre 2009, 1^{er} décembre 2009 et 1^{er} janvier 2010, certains de ces coefficients correcteurs, dès lors que, eu égard aux données statistiques en la possession de la Commission, la variation du coût de la vie, mesurée d'après le coefficient correcteur et le taux de change correspondant, s'est avérée, pour certains pays tiers, supérieure à 5 % depuis leur dernière fixation,

Article premier

Les coefficients correcteurs applicables aux rémunérations des fonctionnaires, agents temporaires et agents contractuels de l'Union européenne affectés dans les pays tiers, payées dans la monnaie du pays d'affectation, sont adaptés pour certains pays, indiqués à l'annexe. Celle-ci contient six tableaux mensuels qui précisent quels pays sont concernés et quelles sont les dates d'applicabilité successives pour chacun (1^{er} août 2009, 1^{er} septembre 2009, 1^{er} octobre 2009, 1^{er} novembre 2009, 1^{er} décembre 2009 et 1^{er} janvier 2010).

Les taux de change utilisés pour le calcul de ces rémunérations sont établis conformément aux modalités d'exécution du règlement financier et correspondent aux différentes dates visées au premier alinéa.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le premier jour du mois suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 15 décembre 2010.

*Par la Commission,
au nom du président,
Catherine ASHTON
Vice-présidente*

⁽¹⁾ JO L 56 du 4.3.1968, p. 1.

⁽²⁾ JO L 228 du 31.8.2010, p. 1.

ANNEXE

AOÛT 2009

Lieux d'affectation	Parités économiques août 2009	Taux de change août 2009 (*)	Coefficients correcteurs août 2009 (**)
Érythrée ⁽¹⁾	11,28	21,6903	52,0
Géorgie	1,919	2,3805	80,6
Ghana ⁽²⁾	1,009	2,0935	48,2
Indonésie (Jakarta) ⁽³⁾	10 091	13 989,6	72,1
Indonésie (Banda Aceh) ⁽⁴⁾	7 989	13 989,6	57,1
Liberia ⁽²⁾	USD 1,265	USD 1,4053	90,0
Moldavie	9,558	15,9211	60,0
Monténégro	0,6456	1	64,6
Serbie (Belgrade) ⁽²⁾	65,28	93,045	70,2
Soudan (Khartoum) ⁽⁵⁾	1,93	3,55881	54,2

(*) 1 euro = x unités de la monnaie nationale (sauf USD pour: Cuba, El Salvador, Équateur, Liberia, Panama, R.D. Congo, Timor-Oriental).

(**) Bruxelles = 100.

⁽¹⁾ Le coefficient de ce lieu est adapté trois fois: pour les mois d'août, d'octobre et de décembre.

⁽²⁾ Le coefficient de ce lieu est adapté deux fois: pour les mois d'août et de décembre.

⁽³⁾ Le coefficient de ce lieu est adapté deux fois: pour les mois d'août 2009 et de janvier 2010.

⁽⁴⁾ Le coefficient de ce lieu est adapté deux fois: pour les mois d'août et de novembre.

⁽⁵⁾ Le coefficient de ce lieu est adapté trois fois: pour les mois d'août, de septembre et de décembre.

SEPTEMBRE 2009

Lieux d'affectation	Parités économiques septembre 2009	Taux de change septembre 2009 (*)	Coefficients correcteurs septembre 2009 (**)
Égypte ⁽²⁾	3,272	7,9632	41,1
Gambie ⁽³⁾	24,07	38,05	63,3
Guinée (Conakry)	4 456	6 793,48	65,6
Kazakhstan (Astana) ⁽²⁾	154,2	215,54	71,5
Sierra Leone	3 745	5 088,7	73,6
Soudan (Khartoum) ⁽¹⁾	2,035	3,63297	56,0
Timor-Oriental ⁽⁴⁾	USD 1,008	USD 1,4364	70,2
Venezuela ⁽⁵⁾	2,94	3,08826	95,2

(*) 1 euro = x unités de la monnaie nationale (sauf USD pour: Cuba, El Salvador, Équateur, Liberia, Panama, R.D. Congo, Timor-Oriental).

(**) Bruxelles = 100.

⁽¹⁾ Le coefficient de ce lieu est adapté trois fois: pour les mois d'août, de septembre et de décembre.

⁽²⁾ Le coefficient de ce lieu est adapté deux fois: pour les mois de septembre et de novembre.

⁽³⁾ Le coefficient de ce lieu est adapté deux fois: pour les mois de septembre et de décembre.

⁽⁴⁾ Le coefficient de ce lieu est adapté deux fois: pour les mois de septembre 2009 et de janvier 2010.

⁽⁵⁾ Le coefficient de ce lieu est adapté trois fois: pour les mois de septembre et de novembre 2009 ainsi que pour janvier 2010.

OCTOBRE 2009

Lieux d'affectation	Parités économiques octobre 2009	Taux de change octobre 2009 (*)	Coefficients correcteurs octobre 2009 (**)
Albanie	89,99	134,994	66,7
ancienne République yougoslave de Macédoine ⁽²⁾	39,56	61,4321	64,4
Australie ⁽²⁾	1,693	1,669	101,4
Cambodge	4 435	6 186,5	71,7
Croatie	6,345	7,2708	87,3
Érythrée ⁽¹⁾	12,34	22,4703	54,9
Guinée-Bissau	644,7	655,957	98,3
Mali	593,6	655,957	90,5
Nouvelle-Calédonie	141,4	119,332	118,5
Ouganda	1 965	2 839,77	69,2
République démocratique du Congo (Kins- hasa) ⁽³⁾	USD 1,663	USD 1,45490	114,3
Sri Lanka ⁽²⁾	107,3	169,169	63,4
Tajikistan	3,715	6,3745	58,3
Tanzanie	1 287	1 894,85	67,9
Thaïlande	28,36	48,906	58,0
Turquie ⁽³⁾	1,742	2,168	80,4
Ukraine	7,579	11,746	64,5
Zambie ⁽³⁾	3 830	6 820,88	56,2

(*) 1 euro = x unités de la monnaie nationale (sauf USD pour: Cuba, El Salvador, Équateur, Liberia, Panama, R.D. Congo, Timor-Oriental).

(**) Bruxelles = 100.

⁽¹⁾ Le coefficient de ce lieu est adapté trois fois: pour les mois d'août, d'octobre et de décembre.

⁽²⁾ Le coefficient de ce lieu est adapté deux fois: pour octobre 2009 et janvier 2010.

⁽³⁾ Le coefficient de ce lieu est adapté deux fois: pour octobre et décembre.

NOVEMBRE 2009

Lieux d'affectation	Parités économiques novembre 2009	Taux de change novembre 2009 (*)	Coefficients correcteurs novembre 2009 (**)
Algérie	74,7	107,642	69,4
Égypte ⁽²⁾	3,544	8,26565	42,9
Indonésie (Banda Aceh) ⁽¹⁾	8 536	14 188,1	60,2
Israël	5,351	5,5483	96,4
Kazakhstan (Almaty)	172	226,55	75,9

Lieux d'affectation	Parités économiques novembre 2009	Taux de change novembre 2009 (*)	Coefficients correcteurs novembre 2009 (**)
Kazakhstan (Astana) ⁽²⁾	162,9	226,55	71,9
Kirghizstan	48,82	64,4757	75,7
Laos ⁽⁴⁾	9 584	12 734	75,3
Liban	1 638	2 229,29	73,5
Népal ⁽⁴⁾	79,66	111,64	71,4
Russie	40,41	43,1957	93,6
Tchad	751,4	655,957	114,6
Venezuela ⁽³⁾	3,172	3,17543	99,9

(*) 1 euro = x unités de la monnaie nationale (sauf USD pour: Cuba, El Salvador, Équateur, Liberia, Panama, R.D. Congo, Timor-Oriental).

(**) Bruxelles = 100.

⁽¹⁾ Le coefficient de ce lieu est adapté deux fois: pour les mois d'août et de novembre.

⁽²⁾ Le coefficient de ce lieu est adapté deux fois: pour les mois de septembre et de novembre.

⁽³⁾ Le coefficient de ce lieu est adapté trois fois: pour les mois de septembre et de novembre 2009 ainsi que pour janvier 2010.

⁽⁴⁾ Le coefficient de ce lieu est adapté deux fois: pour novembre 2009 et janvier 2010.

DÉCEMBRE 2009

Lieux d'affectation	Parités économiques décembre 2009	Taux de change décembre 2009 (*)	Coefficients correcteurs décembre 2009 (**)
Arabie saoudite	4,174	5,5885	74,7
Congo (Brazzaville)	725	655,957	110,5
Cuba	USD 1,105	USD 1,4918	74,1
Érythrée ⁽¹⁾	13,43	22,8273	58,8
Gambie ⁽⁴⁾	25,54	40,1	63,7
Ghana ⁽²⁾	1,069	2,155	49,6
Guatemala	8,18	12,3745	66,1
Haïti	60,46	64,591	93,6
Îles Salomon	10,68	11,7695	90,7
Inde	38,84	69,5925	55,8
Liberia ⁽²⁾	USD 1,38	USD 1,4918	92,5
Madagascar	2 140	2 907,57	73,6
Malaisie	3,289	5,0587	65,0
Malawi	158,9	213,936	74,3
Paraguay	4 341	7 186,56	60,4
République démocratique du Congo (Kins- hasa) ⁽³⁾	USD 1,772	USD 1,4918	118,8
Serbie (Belgrade) ⁽²⁾	69,83	94,412	74,0
Soudan (Khartoum) ⁽³⁾	2,19	3,52542	62,1
Suriname	1,92	4,18	45,9

Lieux d'affectation	Parités économiques décembre 2009	Taux de change décembre 2009 (*)	Coefficients correcteurs décembre 2009 (**)
Turquie (5)	1,831	2,283	80,2
Viêt Nam	12 873	29 495,2	43,6
Zambie (5)	4 038	6 974,14	57,9

(*) 1 euro = x unités de la monnaie nationale (sauf USD pour: Cuba, El Salvador, Équateur, Liberia, Panama, R.D. Congo, Timor-Oriental).

(**) Bruxelles = 100.

(1) Le coefficient de ce lieu est adapté trois fois: pour les mois d'août, d'octobre et de décembre.

(2) Le coefficient de ce lieu est adapté deux fois: pour les mois d'août et de décembre.

(3) Le coefficient de ce lieu est adapté trois fois: pour les mois d'août, de septembre et de décembre.

(4) Le coefficient de ce lieu est adapté deux fois: pour les mois de septembre et de décembre.

(5) Le coefficient de ce lieu est adapté deux fois: pour octobre et décembre.

JANVIER 2010

Lieux d'affectation	Parités économiques janvier 2010	Taux de change janvier 2010 (*)	Coefficients correcteurs janvier 2010 (**)
ancienne République yougoslave de Macédoine (4)	37,26	61,447	60,6
Argentine	3,219	5,4559	59,0
Australie (4)	1,596	1,6036	99,5
Éthiopie	14,33	18,2782	78,4
Indonésie (Jakarta) (1)	9 550	13 511,5	70,7
Islande	144,5	180,96	79,9
Kosovo (Pristina)	0,5854	1	58,5
Laos (5)	8 875	12 174	72,9
Libye	1,018	1,7683	57,6
Népal (5)	74	107,83	68,6
Niger	593,3	655,957	90,4
Samoa	2,891	3,61939	79,9
Sri Lanka (4)	114,1	163,139	69,9
Timor-Oriental (2)	USD 1,083	USD 1,4338	75,5
Venezuela (3)	3,357	3,0788	109,0

(*) 1 euro = x unités de la monnaie nationale (sauf USD pour: Cuba, El Salvador, Équateur, Liberia, Panama, R.D. Congo, Timor-Oriental).

(**) Bruxelles = 100.

(1) Le coefficient de ce lieu est adapté deux fois: pour les mois d'août 2009 et de janvier 2010.

(2) Le coefficient de ce lieu est adapté deux fois: pour les mois de septembre 2009 et de janvier 2010.

(3) Le coefficient de ce lieu est adapté trois fois: pour les mois de septembre et de novembre 2009 ainsi que pour janvier 2010.

(4) Le coefficient de ce lieu est adapté deux fois: pour octobre 2009 et janvier 2010.

(5) Le coefficient de ce lieu est adapté deux fois: pour novembre 2009 et janvier 2010.